



Rapport de la réunion

1. La quatrième réunion de l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies s'est tenue du 27 février au 3 mars 2023 selon des modalités hybrides, sous la coprésidence de M^{me} Precious Matsoso (Afrique du Sud) et de M. Roland Driee (Pays-Bas), avec comme Vice-Présidents M. l'Ambassadeur Tovar da Silva Nunes (Brésil), M. Ahmed Soliman (Égypte), M. Kazuho Taguchi (Japon) et le D^r Viroj Tangcharoensathien (Thaïlande).
2. Les cofacilitateurs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, M. l'Ambassadeur Gilad Erdan, Représentant permanent d'Israël auprès de l'ONU, et M. l'Ambassadeur Omar Hilale, Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de l'ONU, ont assisté à la première journée de la réunion.
3. Conformément à la pratique antérieure et dans le but de favoriser la transparence des travaux de l'organe intergouvernemental de négociation par la diffusion publique sur le Web et la participation des parties prenantes concernées, l'examen des points 1, 5 et 6 de l'ordre du jour ainsi que la première lecture au titre du point 3 de l'ordre du jour ont été diffusés publiquement sur le Web, tandis que l'examen du point 2, la réunion du groupe de rédaction traitant du point 3, ainsi que l'examen du point 4 ont eu lieu à huis clos.
4. Après l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail, l'organe intergouvernemental de négociation a approuvé la proposition du Bureau concernant les modalités figurant dans le document A/INB/4/4, notamment le principe selon lequel les quatrième et cinquième réunions de l'organe intergouvernemental de négociation seront considérées comme un ensemble cohérent, toutes deux axées sur les discussions et les négociations des États Membres. Il a été précisé qu'il n'y aurait qu'une seule date limite pour les propositions de texte : au plus tard à la fermeture des bureaux le 14 avril 2023. Toutes les contributions et tous les ajouts au projet préliminaire devraient être mis à la disposition des participants au groupe de rédaction. L'organe intergouvernemental de négociation a accepté que le projet préliminaire de CA+ de l'OMS serve de base pour une « première lecture » et pour entamer les négociations, étant entendu que rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu. L'organe intergouvernemental de négociation a procédé en groupe de rédaction, donnant une « première lecture » du projet article par article, puis a commencé à discuter du texte et proposé des modifications au projet préliminaire.

5. Il a en outre été convenu que le Bureau, avec l'appui du Secrétariat, organiserait des travaux intersessions informels entre les quatrième et cinquième réunions de l'organe intergouvernemental de négociation, avec la participation des parties prenantes concernées, sur des questions relatives à l'article 1, au chapitre III, à l'article 18 et à l'article 4.8 du projet préliminaire de CA+ de l'OMS, selon qu'il conviendrait. Les bureaux de l'organe intergouvernemental de négociation et du Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005) continueront d'assurer la coordination, selon qu'il conviendra.

6. L'organe intergouvernemental de négociation a approuvé les propositions des États Membres tendant à ce que d'autres parties prenantes concernées soient inscrites à l'annexe E du document A/INB/3/5, étant entendu que le document demeurerait un document évolutif.

7. Les participants ont examiné et approuvé le rapport de la réunion et les Coprésidents ont clos la session.

= = =